

Bulletin d'adhésion N° «POLICE_NUMÉRO»

Ce contrat est conclu entre :

HISCOX SA

Votre courtier

«QUÉRABLE_NOM»

ETUDASSUR

5 RUE BOURDALOUE

75009 PARIS

et : Le Souscripteur

«QUÉRABLE_TITRE» «QUÉRABLE_PRÉNOM»

«RISQUE_ADR1»

«RISQUE_ADR2»

«RISQUE_CP» «RISQUE_VILLE»

Le présent contrat est régi par :

- Les présentes Conditions Particulières
- Les Conditions Générales ETUH1121

L'assureur

Ce contrat est assuré par Hiscox SA dont le siège social est situé 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg via sa succursale française située au 49 Avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Contrat à durée temporaire

Date de début d'effet : «RISQUE_DEBUT_BAIL» date de fin d'effet : «RISQUE_FIN_BAIL»

Paiement Unique

VOS DÉCLARATIONS

Vous êtes étudiant ou salarié en formation professionnelle locataire d'un appartement de «RISQUE_NBPIECE» principale(s). **Le contenu de votre habitation est garanti à concurrence d'un capital de 4.500 Eur. LES OBJETS DE VALEUR, LES OBJETS D'ART, LES BIJOUX, LES ESPECES FONDS ET VALEURS NE SONT PAS COUVERTS.**

Lors de la souscription de **votre** contrat en date d'effet du : «RISQUE_DEBUT_BAIL», **vous** avez précisé que les polices d'assurances de **vos** biens (mobilier et immobiliers, multi risque domicile) n'ont pas fait l'objet d'une résiliation pour sinistre ou non-paiement des primes au cours des 3 dernières années.

VOS GARANTIES Formule souscrite : **Essentielle Crous**

I- Dommages aux biens

GARANTIES	LIMITE MAXIMALE*	FRANCHISE
Incendies et événements assimilés	4 500 €	100€
Événements climatiques	4 500 €	228€
Dégâts des Eaux – Gel	4 500 €	100€
Catastrophes naturelles	4 500 €	Franchise légale
Catastrophes technologiques	4 500 €	100€
Attentats et actes de terrorisme	4 500 €	100€

Ces limites s'entendent par **sinistre**.

*Cette limite s'entend par **sinistre** et période de garantie.

2- Responsabilité Civile

GARANTIES	LIMITE MAXIMALE*
Responsabilité Locataire	10 000 000 €
Avec la sous limite suivante :	
• Recours de voisins et des tiers	• 300 000 €
Frais de défense	300 000 €

*Cette limite s'entend par **sinistre** et période de garantie.

Pour toutes questions, contactez le 01.80.48.14.72 - En cas de sinistres, contactez le 03.22.53.45.51

LES PLUS DE VOTRE CONTRAT

- **Votre** logement reste assuré même en cas d'absence prolongée.
- **Vous** bénéficiez d'une garantie du mobilier qui vous est confié par le propriétaire.

COTISATION (Y COMPRIS FRAIS ET TAXES) ET DURÉE DU CONTRAT

La cotisation forfaitaire totale s'élève à «POLICE_POLTTC» € Incluant «POLICE_FRAIS»€ de frais de courtage et de souscription.

Dont Prime nette : «POLICE_PRIMENETTEANNUELLE» €

Dont assistance : «RISQUE_PRIME_ASSISTANCE» €

Prime Catastrophe Naturelle : «RISQUE_PRIME_CATNAT» €

Frais et taxes y compris pour le Fonds de garantie contre le terrorisme : «RISQUE_FRAIS_TAXES» €

Ce contrat est d'une durée fixe sans tacite reconduction pour la période du «RISQUE_DEBUT_BAIL» jusqu'au «RISQUE_FIN_BAIL».

Cette date est la date maximale de validité de votre contrat. Au-delà, le contrat n'aura plus d'effet.

La prime perçue ne pourra pas donner lieu à un remboursement en cas de restitution du domicile assuré avant cette date.

Vous reconnaissiez avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales et avoir pris connaissance des textes figurant au présent document.

Fait à Paris, le 02/02/2026 16:29,

Pour la Société



Pour toutes questions, contactez le 01.80.48.14.72 - En cas de sinistres, contactez le 03.22.53.45.51